

Harcèlement, tentative de suicide : une plainte contre un gradé secoue les pompiers de l'Essonne

Après avoir alerté sur son mal-être en mars, une commandante qui se disait harcelée par le médecin-chef adjoint a fait une tentative de suicide en mai 2021. Une enquête a été ouverte par le parquet d'Evry pour harcèlement sexuel et moral.



(Illustration). Une plainte a été déposée pour harcèlement sexuel et moral contre le médecin-chef adjoint par intérim des pompiers de l'Essonne. LP/F.L.

Par Bartolomé Simon

Le 25 août 2021 à 12h37

Les projecteurs des hélicoptères de secours balaient les champs des Yvelines. Ce 22 mai 2021, cela fait près de dix heures que les pompiers mobilisent des moyens colossaux pour retrouver l'une des leurs. Vers 23 heures, Laurence (*NDLR : tous les prénoms ont été modifiés*) est enfin localisée et hospitalisée d'urgence. Elle a fait une tentative de suicide.

Chez les pompiers de l'Essonne, son geste crée l'émotion. Pourtant, cela faisait plusieurs mois que cette mère de famille tentait d'alerter sur le harcèlement sexuel et moral présumé dont elle se disait victime de la part de son supérieur depuis environ six ans.

Contacté, le parquet d'Evry confirme avoir ouvert le 14 juin une enquête préliminaire pour « harcèlement sexuel et moral ». Elle fait suite à un signalement du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) au procureur de la République. Laurence a également déposé plainte auprès de la gendarmerie de Dourdan, saisie de l'enquête.

Une lettre d'amour de six pages

Cette plainte vise Damien, médecin-chef adjoint par intérim au Sdis de l'Essonne, dont le siège se trouve à Evry-Courcouronnes. Un poste haut placé. Selon nos informations, il s'est épris de la commandante, lui dévoilant ses sentiments sans détour. Il les a notamment exposés dans une lettre d'amour de six pages déposée sur son bureau. La cadre de santé révèle début 2021 à son mari, Arnaud, qu'elle ne supporte plus ces avances. Cet adjudant-chef, en poste à la caserne de Dourdan, tombe des nues. Et s'interroge. Cela fait plusieurs années que ce médecin le déclare systématiquement inapte lors de sa visite médicale. Officiellement, pour des problèmes au genou. Mais les sentiments de Damien l'ont-ils poussé à le nuire ?

C'est ce qu'accrédite un mail envoyé par le lieutenant-colonel à Laurence en février 2018. Dans ce courriel, le médecin-chef assure à la commandante que son mari « souffre définitivement d'une pathologie psychiatrique paranoïde ». Une pathologie qu'Arnaud contacté, nie formellement. Pour lui, c'est clair : le docteur a cherché à le « décrédibiliser ».

Indigné, Arnaud écrit à sa direction le 4 mars 2021, expliquant que son épouse est « au bord du burn-out ». « J'espère que le Sdis n'attendra pas un drame pour agir », écrit-il, comme en janvier 2020. Une référence au suicide du lieutenant-colonel Denis Serka, retrouvé mort le 17 janvier 2020 sur son lieu de travail alors qu'il se plaignait de harcèlement de la part de sa hiérarchie.

Le signalement du harcèlement pris au sérieux ?

Le 8 mars, Laurence et Arnaud sont reçus par le nouveau directeur départemental adjoint, Rémi Capart, et la directrice des ressources humaines.

Mais l'entrevue tourne court. « Pour le Sdis, cette histoire était privée, résume Arnaud, qui l'a très mal vécu. Pourtant, la lettre est déposée sur le bureau, tout se passe au travail, le médecin utilise sa signature professionnelle ! » Seuls conseils du Sdis à Laurence : se « reposer trois jours » et « établir de nouvelles règles de communication » avec Damien. Cela ne suffira pas à apaiser la situation. La cadre sera placée en arrêt maladie durant trois mois, jusqu'au drame évité de peu.

Le 31 mai, soit neuf jours après la tentative de suicide de la commandante, le Sdis convoque un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) extraordinaire. Trop tard, déplore Arnaud. « On a eu Rémi Moulin (NDLR : un pompier de l'Essonne qui s'est donné la mort il y a deux ans), Denis Serka, liste Arnaud. Quelles leçons on en tire ? On savait très bien que cela pouvait arriver, surtout avec les antécédents au Sdis ». Lors de ce CHSCT, les syndicats ont insisté sur le risque accru de suicides, évoquant un établissement « en souffrance ». Car les dossiers de harcèlement semblent s'empiler sur le bureau de la DRH. « Il y a énormément de pression dans les services, mais l'omerta règne » observe un soldat du feu expérimenté.

« Des comportements individuels qui dérivent »

Selon nos informations, un pompier volontaire au centre de secours de Boutigny-sur-Essonne a fait une tentative de suicide sur son lieu de travail en novembre 2020. Employé en tant que personnel administratif, technique et spécialisé (PATS) au Sdis, il se plaignait de harcèlement. « Il n'y a pas de harcèlement planifié, juste des comportements individuels qui dérivent, poursuit un autre pompier. C'est compliqué à prouver. Mais à chaque fois, le Sdis est lent et fait le strict minimum ».

Contactée, la direction du Sdis rappelle qu'elle avait ouvert une « enquête interne » suite au signalement de Laurence avant d'informer le parquet. L'institution indique également qu'un « audit sur l'organisation du service concerné » va être lancé, qu'un dispositif de signalement des actes de harcèlement va être « consolidé » et qu'un « accompagnement » et des « formations » sur la « prévention des risques psychosociaux » vont voir le jour. La protection fonctionnelle a également été accordée au couple.

Damien n'a, à ce jour, pas été suspendu à titre conservatoire, « à défaut de condamnation pénale », justifie en interne par courrier Dominique Echaroux, à l'époque président du conseil d'administration du Sdis.

